



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2009/128  
23 juillet 2009

FRANÇAIS SEULEMENT

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules

Cent quarante-neuvième session  
Genève, 10-13 novembre 2009  
Point 4.2.37 de l'ordre du jour provisoire

**ACCORD DE 1958**

Examen des projets d'amendements aux Règlements existants

Proposition de rectificatif 1 au complément 1 du Règlement n° 121  
(Commandes manuelles, témoins et indicateurs)

Communication du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité\*


Le texte reproduit ci-après a été adopté par le groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) à sa quatre-vingt-seizième session. Il a été établi sur la base du document sans cote GRSG-96-20, tel que reproduit au par. 42 du report. Il est transmis pour examen au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité Administratif (AC.1) (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/75, par. 42).

---

\* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2006-2010 (ECE/TRANS/166/Add.1, programme d'activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer la performance des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat.

Tableau 1: Symboles, éclairage et couleur, modifier la rangée 42a comme suit (la note de bas de page 16/ reste inchangée):

"

42a.	Sous-gonflage (y compris défaut de fonctionnement)	 <u>16</u> /	Témoin	Oui	Jaune
------	--	--	--------	-----	-------

"

-----